

De même, si l'on ne considère que les choses canadiennes, c'est l'honneur de notre race canadienne-française d'avoir été et d'être la seule à subir la persécution pour sa langue maternelle dont les intérêts, chez nous, paraissent intimement liés à ceux de la foi catholique. Les Allemands, les Russes, les Hongrois, etc., qui viennent fonder des colonies en notre immense pays, peuvent s'efforcer à conserver leur langue propre tant qu'ils le désirent : personne, au Canada, n'y a jamais fait la moindre opposition. Mais il n'en va pas ainsi pour les Canadiens-Français, qui ont été pourtant les premiers à venir coloniser et développer ce pays : ce n'est que « au bout de la fourche », suivant l'énergique expression populaire, qu'ils ont pu maintenir leurs droits religieux et nationaux. Et encore !... Quelle est donc la province canadienne, en dehors de la nôtre, où nos coreligionnaires et compatriotes jouissent, dans la pratique, de la parfaite liberté, sur le terrain scolaire, pour l'enseignement de la religion et de la langue ?

Il y avait la grande province d'Ontario, notre province-sœur de l'ancien Canada-Uni, où nous étions contents de voir nos compatriotes traités, en ce domaine scolaire, avec assez d'équité ; et personne ne soupçonnait qu'il viendrait un jour où la majorité anglaise et protestante de cette province se fatiguerait de la mesure de justice avec laquelle, dans sa législation scolaire, elle traitait la population française et catholique établie sur son territoire. Eh bien, ce bel état de choses est fini depuis un mois. De nouveaux règlements sur l'instruction publique de l'Ontario sont venus restreindre les libertés scolaires de nos frères de là-bas. Il ne pourra plus y avoir de français, dans les écoles ontariennes, que dans le commencement du cours scolaire et dans la mesure nécessaire pour faciliter l'enseignement de l'anglais. Cela signifie, dans la pratique, que les enfants canadiens-français n'apprendront plus, à l'école, à parler et à écrire leur langue maternelle. En outre, les écoles de nos compatriotes seront soumises au contrôle exclusif d'inspecteurs protestants et de langue anglaise.

Et bien, nous trouvons que la province d'Ontario est bien mal avisée de se mettre, elle aussi, une « question scolaire » sur les bras, après tout ce que nous avons vu, en la matière, se passer en d'autres pays, et même en d'autres provinces du